



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Pyrénées Atlantiques

Monsieur le Directeur  
Pôle Ecohydraulique ONEMA  
IMFT - IRSTEA  
allée du Professeur Camille Soula  
31400 TOULOUSE

Service Gestion Police de  
l'Eau

Dossier suivi par :  
FRANCINE DENEITS

Mèl : francine.deneits@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 16  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de  
l'environnement : **étude scientifique sur l'efficacité des exutoires de la prise d'eau de  
la centrale d'Auterrive**  
Courrier de notification de décision

Réf. : 64-2015-00062  
FD 150361 *SS*

PAU, le 11/03/2015

Monsieur,

Par courrier en date du 06/03/15, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :  
**étude scientifique sur l'efficacité des exutoires de la prise d'eau de la centrale d'Auterrive sur  
le Gave d'Oloron**

dossier enregistré sous le numéro : **64-2015-00062**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne  
compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors vous pouvez commencer votre opération  
**à réception du présent courrier et du récépissé ci-joints.**

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous  
appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef du service Gestion Police de l'Eau,

*J. Friedling*  
Juliette FRIEDLING

P.J. : un arrêté  
un récépissé de déclaration

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents  
chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6  
janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez  
exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet  
unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du  
ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.